

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

Date de la convocation : 06 février 2018

Date d'affichage de la convocation : 06 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze février à 18h00, le Comité Syndical du SMICTOM DES FORÊTS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à LIFFRÉ, sous la présidence de Monsieur Ronan SALAÛN.

ASSISTAIENT À CETTE SÉANCE :

Mesdames et Messieurs, Philippe CŒUR-QUÉTIN (à partir du point 4), Patrice DUMAS, Marie-Edith MACÉ, Yvon LE CREFF, Claude GENDRON (à partir du point 3), Marie-Christine HERBEL-DUQUAI (à partir du point 3), Patricia BOURGET, Patrick LERETEUX, Lionel VAN AERTRICK, Eric COIRRE, Patricia CORNU, Eric LEVENEZ, Jürgen BUSER, Stéphane PIQUET, Claire BRIDEL (à partir du point 4), Elsa ROUSSEL-RUCKERT, Ronan SALAÛN, François BEAUGENDRE et Jean-Pierre DAVENEL, **membres titulaires.**

et Messieurs Pierre-Yves LE BAIL et Roland ROUSSELLE, **membres suppléants.**

ÉTAIENT ABSENTS :

Mesdames et Messieurs, Emmanuel ÉLORÉ, Aurélie MIRAMONT, Anne MARGOLIS, Sébastien KERGROHEN, Véronique GIROUX, Lionel ANDRÉ, Michel MAILLARD, Stéphane DESJARDINS, Hervé PICARD, Philippe ROCHER et Gaël ROUSSIAU, **membres titulaires.**

Monsieur LE CREFF a été désigné secrétaire de séance.

1 - DÉSIGNATION DE NOUVEAUX DÉLÉGUÉS

La démission d'un 5^{ème} conseiller municipal à Saint-Médard-sur-Ille a entraîné de facto des élections municipales anticipées les 10 et 17 décembre 2017.

Considérant la proposition du conseil municipal de Saint-Médard-sur-Ille, la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné a procédé à la désignation de nouveaux représentants auprès du SMICTOM des Forêts.

Ont ainsi été désignés par délibération n° 005/2018 du 16 janvier 2018 :

- MM LERETUEX Patrick, VAN AERTRYCK Lionel, en tant que délégués titulaires,
- Madame NOURRY Fabienne, en tant que déléguée suppléante.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- *Prend acte de ces désignations.*

2 - RÉÉLECTION DU 5^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Vu la délibération du Comité Syndical du 26 janvier 2015 portant sur l'élection du Président et des Vice-Présidents,

Vu la délibération du Comité Syndical n°9 du 22 juin 2015 relative à la finalisation de l'exécutif,

Vu la délibération n°2018-01 relative à la désignation de Délégués,

De nouvelles élections municipales ont lieu dans la commune de Saint Médard sur Ille les 10 et 17 décembre 2017. Suite à la désignation de deux nouveaux élus communautaires représentant la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné dont un élu était Vice-président du SMICTOM des Forêts, il convient donc de compléter le Bureau en procédant à la réélection du 5^{ème} Vice-Président.

Élection du 5^{ème} Vice-Président :

Monsieur SALAÛN Ronan propose Monsieur Lionel VAN AERTRYCK pour assurer cette fonction ; Monsieur Lionel VAN AERTRYCK, Délégué de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné, accepte d'être candidat. Monsieur SALAÛN demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est proposée.

Une urne est à la disposition du Comité syndical. Monsieur SALAÛN consulte l'assemblée pour savoir si les membre acceptent le vote à main levée. Aucune objection.

Nombre de votants	17
Nombre d'abstention	1
Nombre de suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9

Monsieur Lionel VAN AERTRYCK a obtenu 16 voix.

Monsieur Lionel VAN AERTRYCK ayant obtenu la majorité absolue **est élu 5^{ème} Vice-Président du SMICTOM des Forêts** et le Président déclare l'installer dans ses fonctions.

Après proclamation des résultats, Le Comité syndical,

- **PROCLAME** Monsieur Lionel VAN AERTRYCK, 5^{ème} Vice-président.

3- COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 18 DECEMBRE 2017

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les délibérations prises au cours de la séance du 18 décembre 2017 telles qu'elles ont été rédigées.

4- AVENANT AU BAIL DE LOCATION DU 24 RUE DE LA FONTAINE A LIFFRE

Monsieur BUSER, Vice-Président, explique que la commune de Liffre met à disposition des locaux sis 24 rue La Fontaine, au profit du SMICTOM pour un loyer annuel de 9 600 €.

Monsieur BUSER indique que le SMICTOM des Forêts a sollicité la commune de LIFFRÉ afin qu'elle mette à sa disposition un bureau au sein des mêmes locaux situés 24 rue la Fontaine à LIFFRÉ.

Cette mise à disposition prendra la forme d'un contrat administratif de location à compter du 1^{er} janvier 2018.

La surface de ces locaux est de 131,75 m² et le contrat de location a une durée de six ans.

La mise à disposition est consentie moyennant un loyer mensuel de 11 € / m², actualisé annuellement en fonction de l'indice des loyers des activités tertiaires.

Cela représente un loyer annuel de 17 391 € HT. A ce loyer, viendront s'ajouter les charges.

Le contrat administratif de location est annexé à la présente délibération.

Le bail est expressément exclu du champ d'application du décret du 30 septembre 1953 régissant les baux commerciaux.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** l'utilisation des locaux sis 24 rue La Fontaine, pour une surface de 131,75 m² mis à disposition par la commune de LIFFRÉ,
- **CONVIENT** d'un montant mensuel de 11€ / m² pour le loyer,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat administratif de location, et tout document relatif à cette affaire.

5- GROUPEMENT DE COMMANDES LANCEMENT ETUDE ET ACCOMPAGNEMENT A LA STRUCTURATION TERRITORIALE DU REEMPLOI EN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ILLE-AUBIGNE

Monsieur SALAÜN indique à l'assemblée que ce point est retiré à l'ordre du jour car la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné, coordonnatrice du projet, n'a pas encore délibéré sur ce point.

6- AUTORISATION LANCEMENT DE LA CONSULTATION ETUDE POUR TRAVAUX DE REHABILITATION UN CENTRE DE TRANSFERT

Monsieur le Président rappelle que le SMICTOM des Forêts assure la collecte des foyers du territoire par l'intermédiaire du service unifié de collecte porté par le SMICTOM d'Ille et Rance au départ du site de Saint-Aubin d'Aubigné.

Les installations du site, appartenant au SMICTOM des Forêts, comprennent une partie quai de transfert qui n'est plus utilisée (équipement de transfert hors d'usage – le transfert des collectes sélectives est réalisé à l'engin sur la plateforme extérieure), et une partie dédiée aux agents (douches, vestiaires) et équipements (garage) de collecte. Le site comprend également un bureau.

Les locaux sont vétustes et nécessiteraient d'être réhabilités au regard des fonctionnalités présentes et à venir du site :

- Transfert des collectes sélectives et transfert éventuel des OMR ;
- Garage à bennes ;
- Locaux sociaux du pôle collecte et de la déchèterie attenante (sanitaires, vestiaires, douches, salles de repos) ;
- Bureau(x) pour les responsables techniques du SMICTOM (chef d'antenne, salle de réunion, etc).

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu la délibération n°2017-66 du 2 octobre 2017 désignant les membres de la commission d'appel d'offres permanente,
Considérant que le présent marché est estimé à environ 105 000 € HT, en vertu des articles 27 et 59 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, il est nécessaire de lancer un appel d'offres selon une procédure adaptée. La durée prévue du marché est de 36 mois.

Ce futur marché comprendra :

- l'étude du mode de transfert des OMR et CS le plus pertinent ;
- le diagnostic du bâtiment permettant d'identifier les parties réutilisables, réparables, reconfigurables et les parties éventuelles à démolir ;
- des scénarii d'aménagement en fonction des fonctionnalités retenues pour le site ;
- le lancement et le suivi des travaux par un maître d'œuvre.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE le lancement de la consultation étude pour les travaux de réhabilitation du centre de transfert**
- **PRECISE que la durée du marché sera d'une durée de 36 mois non renouvelable**
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer l'offre retenue par la Commission d'appel d'offres,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et signer tout document relatif à cette affaire.**

Monsieur le Président rappelle que le SMICTOM des Forêts assure le transfert des collectes sélectives du territoire à l'aide d'un chariot télescopique en location sur le site de Saint-Aubin d'Aubigné.

Le chariot assure également quelques opérations de chargement des inertes et d'optimisation de la plateforme végétaux sur la déchèterie limitrophe.

Le coût de location de l'engin s'établit à 30 720 € HT/an.

Afin de diminuer ses coûts de fonctionnement le SMICTOM a lancé une consultation dans le but d'acquérir un chariot télescopique d'occasion.

Cette acquisition devrait permettre de réaliser des économies substantielles sur ce poste car il ne resterait que la maintenance à prendre en charge en plus des amortissements et du temps agent déjà mobilisé.

Considérant le montant estimé de la consultation (60 000 € HT), un marché a été lancé le 8 novembre 2017 sous la forme d'un marché à procédure adaptée conformément aux articles en vertu des articles 27 et 59 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le dossier d'appel d'offres a été soumis à 9 entreprises en novembre 2017, 2 réponses ont été reçues dans les délais (date limite de remise des offres le 12 janvier 2018 à 12h00) :

- **AXXEL MANUTENTION :**
 - o **MANITOU MLS 735 PS PREMIUM, modèle 2016, 1 980 heures, hauteur maximum de 7 m, charge utile de 3,5 t, muni d'un godet à grappin, 2 premières révisions comprises, engin disponible tout de suite ;**
57 500,00 € HT

- **DUVAL FRERES :**
 - o **MERLO TURBOFARMER P40.7, modèle 2009, 1 598 heures; hauteur maximum de 7 m, charge utile de 3,6 t, godet non décrit, aucune révision comprise, disponibilité de l'engin non précisée (prescription de 12 semaines maxi) ;**
53 800,00 € HT

Après analyse des offres et au regard des critères énoncés au cahier des charges, le choix se porte sur l'offre d'AXXEL manutention pour un montant de 57 500,00 € HT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE l'analyse des offres et d'autoriser l'attribution du marché d'acquisition d'un chariot télescopique d'occasion,**
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer l'offre la mieux classée au regard des critères d'analyse,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et signer tout document relatif à cette affaire.**

8- REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS PAR M. LE PRÉSIDENT

Monsieur Ronan SALAÛN, sort de la salle avant la mise au vote de ce point.

Monsieur DUMAS, Vice-président, indique que Monsieur le Président a avancé des frais lors de la réunion des Bureaux du SMICTOM d'Ille et Rance et du SMICTOM des Forêts qui s'est déroulée à LIFFRÉ le 18 décembre 2017.

Ces frais correspondent aux déjeuners de onze élus et quatre agents.

Les dépenses liées à ces réunions des deux Bureaux sont payées à tour de rôle par chacun des SMICTOM.

Ces dépenses correspondent à un montant total de 308,80 €.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- EMET un avis favorable au remboursement des frais avancés par Monsieur le Président pour la réunion inter-Bureaux qui s'est déroulée le 18 décembre 2017 pour un montant total de 308,80 €.

Monsieur Ronan SALAÛN, est de retour dans la salle après la mise au vote de ce point.

9- ACHAT DE SACS "ON NAÏT DANS DE BEAUX DRAPS" AU SMICTOM D'ILLE ET RANCE ET VENTE DES SACS AUX COMMERCES DE PROXIMITÉ

Monsieur BÜSER, Vice-président, expose que dans le cadre de la suppression des sacs plastiques à usage unique, le SMICTOM d'Ille et Rance a lancé l'opération « Kenavo le plastique » : une filière de production de sacs de courses réutilisables à partir de draps recyclés. 10 000 sacs ont pu être produits à un coût unitaire de 4€ selon la répartition suivante : 2€ (ADEME), 1€ (participation commerçant) et 1€ restant à charge du SMICTOM.

Victime de son succès, le sac Kenavo a d'ores et déjà été demandé par les commerces de proximité du SMICTOM des Forêts. C'est pourquoi, il est proposé d'acquérir 3 000 sacs auprès du SMICTOM d'Ille et Rance (sous réserve de l'acceptation par le comité syndical du SMICTOM d'Ille et Rance le 14 février 2018) à prix coûtant soit 2€/sac (collection 2018 : «On naît dans de beaux draps»).

Vitrine de notre savoir-faire en économie circulaire, des sacs pourront également être distribués à l'ensemble des conseillers municipaux. Des échantillons pourront être offerts à chaque commerce de proximité (métiers de bouche, boulangerie, pharmacie... utilisant auparavant des sacs plastiques en caisse).

Pour information, les sacs sont réalisés à partir de draps recyclés collectés dans les bornes le Relais (Acigné), ils sont confectionnés à Dol de Bretagne (ESAT de Belle Lande) et à Saint-Malo (ESAT de Catarmor).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE l'achat de 3 000 sacs Kenavo le plastique au prix unitaire de 2€
- DONNE son accord sur la remise gracieuse d'un sac à chaque conseiller municipal du territoire du SMICTOM des Forêts
- DONNE son accord sur la remise gracieuse de deux sacs à chaque commerce de proximité (métiers de bouche, boulangerie, pharmacie... utilisant auparavant des sacs plastiques en caisse).
- APPROUVE la vente des sacs aux commerçants au prix de 1€ l'unité

Marché pour la location et l'entretien des vêtements de travail des services techniques.

Un marché a été passé avec la société ANETT pour la location et l'entretien des vêtements de travail des services techniques.

Afin de mettre en conformité réglementaire la fourniture des vêtements aux agents des services techniques du SMICTOM, des points de livraison et retraits de vêtements ont été ajoutés au programme initialement prévu au marché (4 déchèteries du territoire).

La mise en place de ces points de livraison complémentaires entraîne une dotation complémentaire pour les agents présents sur plusieurs sites chaque semaine afin qu'ils n'aient pas à transporter des vêtements sales entre les sites tout en bénéficiant des mêmes dotations que les agents « sédentaires ».

Le présent avenant modifie sensiblement le montant initial estimatif du marché (+23%) mais demeure en dessous du seuil de la procédure adaptée. Le montant prévisionnel modifié du marché est le suivant : 16 275,52 €HT.

Soutien et accompagnement des initiatives citoyennes dans le cadre de l'opération :

« Des poules pour une pouelle poids plume »

Le SMICTOM a soutenu financièrement et techniquement la mise en place d'un poulailler sur la commune de la Bouëxière en 2017. Ce projet est une véritable réussite vitrine de l'exemplarité de la collectivité.

S'inspirant de ce retour d'expérience, le SMICTOM souhaite proposer cet accompagnement à l'ensemble des communes du territoire à travers l'opération suivante « *Des poules pour une pouelle poids plume* ».

Afin d'être subventionné par le SMICTOM des Forêts, et dans le cas où la demande de poulailler collectif émanerait de particuliers, ces derniers devront créer une association.

Au préalable, les porteurs du projet devront identifier :

- les producteurs de déchets pour le nourrissage des animaux (déchets de préparation ou restes de repas),
- « le qui fait quoi » : gestion quotidienne et entretien hebdomadaire du poulailler,
- Un lieu d'implantation.

L'assemblée émet un avis favorable à une décision de principe sur cette opération. Cependant, chaque projet sera présenté en délibération au Comité Syndical. Celle-ci, pourrait être rétroactive dans le cas où la demande ne coïnciderait pas avec les dates de réunion du Comité syndical.

Le SMICTOM des Forêts participera techniquement et financièrement à l'achat des poules et du poulailler ou du matériel pour la fabrication du poulailler pour les communes, écoles ou associations du territoire.

Monsieur SALAÛN précise que le SMICTOM ne sera pas partie-prenante dans cette opération mais aura un rôle d'accompagnement.

Monsieur LE CREFF évoque la nécessité de signer une charte. Une étude sera faite au cas par cas en fonction des projets.

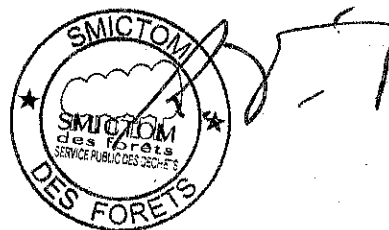
Il est également souligné la nécessité d'être vigilant sur le devenir des projets.

Prochaine réunion du Comité Syndical :

- Lundi 9 avril 2018

Le Président,

R. SALAÛN



Affiché au Siège du SMICTOM,

Le 22/02/2018